



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le 08/11/2023

ID : 026-212600886-20231106-DELIB2023\_74-DE



Publié sur le site internet le 8 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023.74 Séance du 6 novembre 2023

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 9 novembre 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 31 octobre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND

Conseillers municipaux présents : 25

M. Claude VOSSEY a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Réfection de l'éclairage de l'ancienne caserne de pompiers - Demande subvention 2023**

Rapporteur : Claude VOSSEY

**Considérant** que cette opération peut être subventionnée par le SDED au titre de la performance énergétique,

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie).

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique.

Par délibération du 20/12/2021, la commune adhère à cette compétence, à travers sa formule « Énergie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE).

Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune souhaite améliorer la performance énergétique du bâtiment de l'ancienne caserne de pompiers. Pour cela la commune envisage de changer l'éclairage actuel par des Leds à faible consommation d'énergie.

**Le coût prévisionnel HT de ces travaux est de 39 996.52€ HT.**

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention à Energie SDED et à tout autre financeur éventuel ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du SDED une financière au titre de la performance énergétique de l'ancienne caserne de pompiers et auprès de tout autre financeur éventuel ;
- **CÉDE** au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés (si le projet est subventionné par Territoire d'énergies - SDED) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

-----  
Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

